

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

ARRONDISSEMENT DE
VERSAILLES

COMMUNE DE TRAPPES

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 35

Nombre de votants : 39

N'a pas pris part au vote : 0

Réf : 2026-29

Objet : Mise à jour du tableau des emplois

Séance du 30 mars 2026

L'an deux mille vingt six, le trente mars, à 18h00 le Conseil municipal de Trappes, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Ali RABEH,

Présidence :

Monsieur le Maire Ali RABEH

Présents : Ali RABEH, Sandrine GRANDGAMBE, Djamel ARICHI, Noura DALI, Pierre BASDEVANT, Aminata DIALLO, Alienor EBLING, Jarina SAMAD, Frederic REBOUL, Housseem DHAOUADI, Anne-Andrée BEAUGENDRE, Catherine CHABAY, Sira DIARRA, Murielle BERNARD, Dalale BELHOUT, Abdelhay FARQANE, Sarith SA, Cristina MORAIS, Said DSOUALI, Marie-Pierre FILY, Florence ABIVEN, Julien CHESNEAU, Aïcha BORGES, Nora FALK, Stéphane JOUBERT, Jonathan OUZIEL, Stella LIECHTI, Mathieu NSOMBOLI-BOTOLO, Chaïneze LAABOULI-JAKOUM, Florian SORIN, Ayoub CHENNOUFI, Othman ERRAFYQY, Fouzi BENTALEB, Véronique BRUNATI, Mimouna SARAMBOUNOU.

Absents excusés représentés :

Aurélien PERROT représenté par Housseem DHAOUADI
Jamal HRAIBA représenté par Djamel ARICHI
Fiona HUGO représentée par Catherine CHABAY
Lucien PIRON représenté par Anne-Andrée BEAUGENDRE

Secrétaire : Abdelhay FARQANE

Administration : Jules CHAMOUX, Nelly LOUIS, Pascal TRAN, Nahida Aoustin, Pierre-Jean TISSERAND, Stéphane DREYFUS, Bouchra AIT AOUAJ, Géraldine LUCO

Conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Versailles peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ; -deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

2026-29

Objet : Mise à jour du tableau des emplois

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses livres I et II relatifs aux droits, obligations et positions statutaires des agents publics ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 susvisée ;

Vu le budget communal ;

Considérant que les emplois de la Collectivité doivent être créés par l'organe délibérant de la Collectivité ;

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré,

Article 1 : Approuve les modifications apportées au tableau des emplois, telles que présentée ci-après :

Catégorie	Cadre d'emploi	Grade	Modification de poste
Filière administrative			
A	Attachés	Attaché, Attaché principal, Attaché hors classe	+20
B	Rédacteurs	Rédacteur, Rédacteur principal 2C, Rédacteur principal 1C	+10
C	Adjoints administratifs	Adjoint administratif, Adjoint adm. pp 2C, Adjoint adm. pp 1C	+20
Filière technique			
A	Ingénieurs	Ingénieur, Ingénieur principal, Ingénieur hors classe	+20
B	Techniciens	Technicien, Technicien principal 2C, Technicien principal 1C	+10
C	Agents maitrise	de Agent de maitrise, agent de maitrise principal	+20
C	Adjoints techniques	Adjoint technique, Adjoint tech. pp 2C, Adjoint tech. pp 1C	+20
Filière animation			
B	Animateurs	Animateur, Animateur principal 2C, Animateur principal 1C	+10
C	Adjoints	Adjoint d'animation, Adjoint anim. pp	+10

	d'animation	2C, Adjoint anim. pp 1C
Filière sociale	médico-	
A	Puéricultrices	Puéricultrice, Puéricultrice hors classe +10
A	EJE	Éducateur de jeunes enfants (tous +10 grades)
B	Auxiliaires puér.	Auxiliaire de puériculture (tous +10 grades)

Article 2 : Autorise la possibilité d'avoir recours aux contractuels au titre des articles L332-8 et suivants du Code Général de la Fonction Publique, dans le cas où ces postes n'ont pu être pourvus par des titulaires :

Filière	Grade(s) recrutement	de Nombre Fonctions / Postes	
Administrative	Attaché, Principal, Hors classe	+20	Directeur, Directeur adjoint, Chef de projet, chargé de mission, Responsable de service.
Administrative	Rédacteur, Principal 2C, Principal 1C	+10	Gestionnaire de dossiers complexes, Adjoint au responsable de service
Administrative	Adjoint administratif (tous grades)	+20	Agent d'accueil, Gestionnaire administratif
Technique	Ingénieur, Principal, Hors classe	+20	Directeur des Services Techniques, Ingénieur d'études, chargé d'opération
Technique	Technicien, Principal 2C, Principal 1C	+10	Conducteur de travaux, Responsable d'exploitation, Technicien de maintenance.
Technique	Adjoint technique (tous grades), agents de maîtrise	+20	Agent technique d'exploitation, Agent de maintenance des bâtiments, Agent d'entretien, gardien de gymnase.
Animation	Animateur, Principal 2C, Principal 1C	+10	Coordonnateur enfance-jeunesse, Directeur de structure ALSH.
Animation	Adjoint d'animation (tous grades)	+10	Animateur périscolaire, Agent d'animation sociale.
Médico-sociale	Puéricultrice (tous grades)	+10	Directrice de crèche ou de structure multi-accueil.
Médico-sociale	Éducateur de Jeunes Enfants (EJE)	+10	Responsable technique de structure, Éducateur référent.
Médico-sociale	Auxiliaire de puériculture (tous grades)	+10	Agent d'accueil petite enfance, Auxiliaire de crèche.

Article 3 : Prend acte du tableau des emplois modifié en conséquence.

Article 4 : Dit que les crédits sont inscrits au budget de la Ville.

Approuvé à l'unanimité

Pour extrait conforme,

- 2 AVR. 2026

Ali RABEH
Maire de Trappes



Ali Rabeh